

« Toutes les tâches que je pourrais faire ici, je peux les faire chez moi »

Jean-Paul LABORIE
Florence MIZZI

Au sein du plus grand site industriel de France – 28 000 personnes sur l'ensemble des sites de Toulouse sans compter les sous-traitants –, la société Airbus est en recherche permanente de modernité et d'efficacité dans toutes ses fonctions, de la production proprement dite jusqu'aux fonctions support, recherche, logistique, commercialisation, gestion des ressources humaines...

S'appuyant sur les mutations et les adaptations numériques au travers du projet de digitalisation Quantum, l'entreprise fait bouger les lignes de l'organisation du travail. Cette évolution crée de nouvelles opportunités, notamment dans le cadre de la mobilité géographique.

Quelle que soit sa mobilité, le salarié est toujours en capacité d'accéder aux ressources de l'entreprise.

La nomadisation du poste de travail grâce à l'ordinateur

L'ordinateur portable équipe la majorité du personnel. Il est bien sûr sécurisé, connecté en tant que de besoin ou à discrétion ou autant qu'on le souhaite avec l'entreprise, et équipé pour les audios ou vidéoconférences. Quelle que soit sa mobilité, en présentiel comme en déplacement dans l'établissement ou à l'extérieur, et quelle que soit la distance, le salarié est toujours en capacité d'accéder aux ressources de l'entreprise et de dialoguer avec des interlocuteurs multiples. Son équipement autorise tout à la fois des mobilités quasi sans limites et la possibilité de ne pas se déplacer, soit une grande liberté gagnée sur la dépendance au lieu de travail tout en maintenant l'individu continuellement en contact étroit avec l'entreprise.

La nomadisation du poste de travail entraîne une évolution des lieux de travail

Cette autonomie par rapport au lieu de travail, provoquée par les mutations liées au numérique, se traduit de manière très concrète par une redéfinition des espaces de travail. Un parcours dans l'une des zones de bureaux du site de Saint-Martin-du-Touch ne donne pas à voir une évidente dématérialisation des lieux, mais plutôt une volonté de favoriser le travail collectif et la nomadisation. Ainsi, aux côtés des vastes aménagements en *open space*, de nombreux petits bureaux et salles de réunion sont disponibles pour celui qui éprouverait le besoin de s'isoler. Des plateaux multifonctions peuvent aussi accueillir plusieurs équipes simultanément, des zones ouvertes permettent d'éventuelles réunions non programmées, des bureaux de passage sont disponibles pour une activité nomade, une salle design a été conçue pour inciter à la créativité...



Le travail à distance peut être une réponse à la contrainte de déplacement

Les déplacements domicile-travail du personnel, des sous-traitants et des visiteurs des sites Airbus, ajoutés au trafic urbain existant, entraînent une saturation des infrastructures routières qui impacte le fonctionnement de l'entreprise. Un Plan de déplacement d'entreprise (PDE) est engagé depuis les années 2000. Quelques mesures représentatives illustrent l'optimisation des déplacements. Par exemple, la pratique des horaires décalés qui permet de ne pas avoir à se déplacer lors des pics de circulation. Une autre mesure adoptée est l'ouverture

en 2017 d'espaces de travail partagés sur les sites de Saint-Martin-du-Touch et du Palays : ces espaces de *coworking*, propres à l'entreprise, sont à disposition des salariés voulant s'éviter la traversée de l'agglomération. Enfin, la possibilité offerte, sous certaines conditions, de télétravailler : le salarié doit apporter son analyse des tâches qu'il peut effectuer hors de l'entreprise, et au manager direct revient la responsabilité de valider, ou non, la demande de télétravail. Ainsi, depuis février 2017, plus de mille trois cents avenants au contrat de travail ont été signés, permettant aux bénéficiaires de travailler deux jours par semaine hors de l'entreprise.

Le numérique : plus de dépendance ou plus d'autonomie ?

Ces quelques lignes décrivant les nouvelles configurations de travail chez Airbus font entrevoir les changements engendrés par la nomadisation des postes de travail : l'affaiblissement des liens avec le traditionnel « bureau » et l'enjeu quant au risque d'affaiblissement du collectif notamment. Le salarié y gagne en autonomie pour organiser ses contraintes domestiques, de mobilité... et, avec le numérique, le fil qui le relie à son entreprise demeure. Quelles sont les conséquences quant à la dissociation entre la vie privée et la vie au travail ? ■



Airbus - Le Garage, espace de travail collaboratif, ouvert, flexible.